



Disponibilité création d'entreprise et travail dans le privé

Par handres

Bonjour,
Fonctionnaire territoriale en tant qu'Attaché depuis de nombreuses années, actuellement directrice d'un centre social, je souhaite créer une micro entreprise en naturopathie. Je vais donc demander une mise en disponibilité de 2 ans (j'ai déjà usé de la dispo pour convenance personnelle de 10 ans). En parallèle je souhaite décrocher un emploi dans une boulangerie inclusive à raison de 35h/ semaine pour pouvoir vivre dans l'attente de me faire une clientèle. Est ce que je suis dans la légalité ?
Vous en remerciant,
Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

Si vous voulez travailler il aurait fallu cumuler la disponibilité pour création d'entreprise avec celle pour convenances personnelles

Par handres

Donc ce n'est pas possible ?